

AGO 2020

Samedi 19 décembre 2020 à 14H00.

Compte rendu du 23 décembre 2020

Après avoir salué et remercié l'ensemble des membres pour leur participation à notre réunion annuelle, le président reprend les questions à l'ordre du jour :

- Rapport moral du président. Bilan de l'année 2020.
- Recours déposé au tribunal administratif (voir sur site internet) en date du 9 novembre 2020.
- Réunions CLUPP et Conseil Portuaire 2020 (projet CR du 07/12/20 sur CP du 04/12/20) le bilan. Gestion 2021 port Carentan par la CCBDC.
- Projet d'extension de la réserve de Beauguillot (voir sur site internet) .
- Bilan Financier 2020.
- Cotisation 2021.
- Élection du tiers sortant du conseil d'administration et élection du nouveau Bureau.
- Questions diverses.

Avant d'aborder les questions, il est bon de rappeler que cette AGO se déroule dans des conditions particulières ; en effet notre assemblée se réunit en cette année 2020, sur fond de crise sanitaire due à la Covid-19. C'est une situation laquelle nous avons dû nous adapter notamment par un report de date pour *cause de confinement*.

Compte tenu des recommandations, nous sommes contraints de limiter le nombre des participants à 10 personnes. De plus cette réunion a été avancée à 14H au lieu de 17H afin de permettre à nos membres de rentrer chez eux avant le *couvre-feu* de 20H.

Feuille de présence :

Présents : 10 Excusés : 12 Pouvoirs: 12

Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

1 - Rapport moral du président. Bilan de l'année 2020.

Précisée lors de notre dernière AGO 2019, l'ambiance sur notre port a changé depuis ces 15 dernières années, nous assistons à une désertification accélérée au regard des catways libérés, signe d'une *morosité grandissante*. Qu'elles sont les raisons de ce malaise ?

Un processus de *dépeuplement* synonyme d'une population vieillissante de plaisanciers mettant en vente leurs navires. Une jeunesse peu disposée à acquérir un navire, préférant la location ? Une augmentation de la *précarisation* (accélérée par la *crise sanitaire COVID 19 sur 2020, 2021 ?*) ayant pour conséquence la *paupérisation de ce petit peuple de l'eau*. Nous constatons tous sur notre port l' *abandon de certains navires* .*Quelle en est la raison ? Décès du propriétaire ? Maladie ? Chômage ?*

Mais s'est aussi compter sur un nombre grandissant de plaisanciers qui se plaignent des conditions d' éloignement de ce port à l'océan, des conditions d'accueil et d'une maintenance d' équipements obsolètes, et d'une augmentation de la redevance depuis ces dernières années qui n'est pas en adéquation avec les services rendus (+8 % ces 3 dernières années, voir + 19,30% pour certains contrats supprimés comme les « constructeurs amateurs »).

On assiste à une *forte migration* de nos plaisanciers vers d'autres ports, profitant d'une réduction des demandes sur liste d'attente, acceptant un tarif plus élevé avec des conditions plus favorables, un accès facile, un accueil sympathique et plus attentif.

Le port de Carentan se vide inexorablement. La « nouvelle » gouvernance sera t-elle capable d'arrêter cette hémorragie ? En attendant, on assiste à des déclarations d'intention.

Pour ma part je pense que non ! En mars dernier les élections municipales ont eu lieu. M. Lhonneur, maire de Carentan-les-marais a été réélu et Jean-Claude Colombel (« *Terrien* » *comme il aime à le préciser*) a été placé à la tête de l'inter communauté CCBDC. Comme annoncé au conseil portuaire du 4 décembre dernier, celui-ci porte *toute sa confiance* sur Xavier Grawitz, 5^{ème} vice-président reconduit en tant que délégué en charge du port. Eh bien voilà, *bis repetita*, la messe est dite !

La concession du port de Carentan qui s'achève au 31 décembre 2020, repasse sous la gestion de l'inter communauté CCBDC. Mais pour combien de temps ? Car la SPL mènera et doit mener son objectif qui est d'*avalier* les ports restants : Cherbourg et Carentan.

Le gestionnaire CCBDC poursuivra son objectif d'équilibre budgétaire (SPIC) ignorant les demandes des plaisanciers. *Aucun projet d'investissement ne se dessine dans le futur.*

Ce port de Carentan « *Bijou caché...perdu dans la nature* » sera bientôt aménagé en centre de loisirs avec ses maisons flottantes, ses barques et ses pédalos, annexe aquatique du camping local.

Il est temps d'aborder la suite de notre ordre du jour de notre AGO 2020.

2 - Recours déposé au tribunal administratif (voir sur site internet) en date du 9 novembre 2020.

Le conseil portuaire du 9 décembre 2019 doit annoncer principalement les tarifs 2020, le budget prévisionnel 2020, mais faute de quorum atteint ; il se trouve annulé et reporté le 6 janvier 2020.

Le conseil portuaire du 6 janvier 2020 reprend l'ordre des questions du 9 décembre 2019.

Un nouvel arrêté constitutif de composition du CP est modifié suite au départ de Régis Lesage

Mais François Raoult notre trésorier rompt aussi son contrat le 21 déc 2019, lui aussi ne doit plus apparaître au CP 2020. L'arrêté constitutif modifié devait se réécrire à nouveau.

Le budget atterrissage 2019 (*se termine fin 1er trimestre 2020*), et le prévisionnel 2020 sont incomplets : toutes les données ne sont pas prises en compte. Aucun avis ne peut être donné. C'est un conseil portuaire bâclé.

Le tarif « *constructeur amateur* » disparaît totalement. Un tarif multicoque est créé, 30% moins cher à surface égale qu'un monocoque, le principe d'égalité entre les usagers est rompu. Aucune motivation sur cette décision n'est exprimée par notre décisionnaire. Un recours devant le tribunal administratif est déposé le 9 novembre, pour contester les décisions prises lors des trois délibérations communautaires sur les tarifs 2019 et 2020 . Cette intervention coercitive, longue et coûteuse, donne *sens* à l'objet et l'action de notre association face à un pouvoir peu respectueux des lois.

Ce recours est confié à Maître Gorand D. du cabinet « Juriadis ».

Je passerai rapidement sur les deux réunions de notre Conseil d'Administration : la première convoquée à distance lors de la première période de confinement et la deuxième réalisée à bord de notre navire. Cette dernière a donné l'autorisation au président d'ester en justice conformément à nos statuts. Vote majoritairement favorable.

3 - Réunions CLUPP et Conseil Portuaire 2020

Comme vous le savez, les réunions CLUPP et le Conseil Portuaire ne se passent pas de façon naturelle, conformément à la législation. Eric Durosier a demandé expressément la tenue de ces réunions par lettre recommandée en date du 11 novembre. Un conseil portuaire 2020 a donc été convoqué le 4 décembre suivant. Ce qui fait qu'en 2020, un seul conseil portuaire aura eu lieu, évidemment, pour faire passer le tarif 2021 avec ses 5% d'augmentation. Comme je le soulignerai dans mon compte rendu, c'est encore un CP bâclé.

Pour les convocations CLUPP 2019 et 2020, eh bien vous attendrez, n'est-ce pas ?

La nouvelle gouvernance a tenue à être présente à ce CP du 4 décembre et promet que démocratie et tenue de ces réunions seront respectées.

4 - Projet d'extension de la réserve de Beauguillot (voir sur site internet) .

Prevenu tardivement par l'Unan-Manche (*Lucien Poirot*), une enquête est diligentée par le préfet et doit être examinée par la CMF (commission maritime de façade).

Une proposition prise dans l'urgence est faite sur le site de l'AUPPC : Repousser la limite d'extension sur le prolongement de la digue submersible Ouest du canal, au 30°.

Ce qui correspond à l'ancien alignement des feux d'accès au port au 210°des années 1800.

Le pré-projet propose l'extension jusqu'aux bouées tribord de la « passe balisée ».

Toute navigation sur cette nouvelle zone étendue serait interdite. Il est nécessaire de rappeler les difficultés de notre gestionnaire à réaliser une *passé balisée conforme* au cheminement de l'eau

5 -Bilan Financier 2020.

Présentation de celui-ci. Notre intervention au Tribunal administratif grève notre trésorerie pour cet exercice et celui de 2021.

La décision n'était pas facile à prendre. Devions-nous accepter les errements de notre gestionnaire qui pratique l'excès de pouvoir en prenant des décisions illégales ? Non. Car nous aurions manqué à notre rôle, au but de notre association qui est d'assurer « *la défense collective des intérêts individuels de ses membres* » dans les affaires du port.

6 - Cotisation 2021

Compte tenu de la situation financière fin 2020, il est nécessaire d'augmenter la cotisation annuelle 2021.

Nous n'avons pas su anticiper ce moment présent. Laissant inchangée cette cotisation à 15 euros depuis quatre années. C'est sans compter sur les 2 euros prélevés et réglés à l'Unan-Manche.

Unan-Manche qui ne se manifeste pas beaucoup. Cependant je rend hommage à Lucien Poirot pour son implication et son aide.

Membres Actifs : 42 euros dont 2 euros pour Unan-Manche.

Membres Associés : 22 euros dont 2 euros pour Unan-Manche. Avec droit de vote aux AG.

Membres bienfaiteurs : Dons (sans limite). Sans droit de vote aux AG.

7 - Élection du tiers sortant du conseil d'administration et élection du nouveau Bureau.

Nous allons procéder à la nouvelle composition du conseil d'administration de notre association

Ce conseil est composé de 9 administrateurs. Renouvellement du tiers sortant.

Sortants : *Mme Claudine Belhoste, Philippe Hue, Thierry Husson, Jean pierre Laporte, Philippe Verland* .

Entrants : *Eric Durosier, Pierre Dollié, Michel Lesourd, Michel Lopez*.

Nouveau conseil d'administration.

Eric Durosier, Pierre Dollié, Michel Lesourd, Michel Lopez, Françoise Rigot, Patrick Herman, Nelly Guillaume, François Raoult, Jean-René Ferrari.

Election des Membres du Bureau.

Pierre Dollié : vice-président. *Eric durosier* : secrétaire.

Nouveau bureau : *P. Herman* Président, *P. Dollié* Vice président.

E. Durosier Secrétaire *F. Rigot* Secrétaire adjointe.

F. Raoult Trésorier *N. Guillaume* Trésorière adjointe

8 - Questions diverses

- Lecture du compte rendu AUPPC concernant le conseil portuaire du 4 décembre 2020.
- Présentation rapide de la délibération communautaire n°1001 du 15 décembre 2020
Tarif 2021. 2 abstentions apparaissent au vote. Cette augmentation de 5% ne fait pas l'unanimité !
- Demande de modification de la composition de *Conseils Portuaires* avec représentation d'au moins 50% des « plaisanciers ». La transformation de l' *avis consultatif en décisif* .

La séance est levée à 18h30
